



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

logement

Question écrite n° 112275

Texte de la question

M. François Goulard attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur l'avenir de l'association d'aide pour l'adaptation du logement des personnes en situation de handicap (ALGI). En effet, cette association qui depuis 1959 s'occupe de missions d'aide à l'adaptation de logements pour les personnes en perte d'autonomie, travaille en partenariat avec les organismes collecteurs du 1 % logement. Or depuis 2009, le Gouvernement a, à raison, demandé aux organismes collecteurs de participer de manière importante au financement de l'ANAH et de l'ANRU. Cependant, cela a entraîné une baisse importante des fonds alloués au dispositif action logement et par là-même une restriction importante des moyens d'action de l'ALGI. Il souhaite donc demander au ministre ce qu'il envisage de mettre en oeuvre pour que le travail très utile de l'ALGI en faveur des personnes handicapées puisse être pérennisé.

Texte de la réponse

Suite aux difficultés financières rencontrées par l'association d'aide pour l'adaptation du logement des personnes en situation de handicap (ALGI), celle-ci a été reçue par les services du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. À la suite de cet entretien, une solution a pu être trouvée pour traiter les demandes en attente, en lien avec les partenaires sociaux d'Action logement et les dossiers seront prochainement débloqués.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112275

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6799

Réponse publiée le : 9 août 2011, page 8652